



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 059-265904821-20250311-DELIB_2025_02-BF



Délibération 2025-02 :

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni dans le salon d'honneur en mairie, sous la présidence de Rose-Marie HALLYNCK, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration s'est réuni :

En présence de : Mme Françoise BOURDON, Mme Nathalie WILLERVAL, Mme Marie-Agnès WAUQUIER, Mme Marielle PEUGNET, Mme Geneviève BLONDEL, Mme Bernadette MYLLE, Mr Maurice CATRIX, Mme Claudine PONNET, Mme Pascale BICHE et Mme Marie-Christine DHALLUIN

En l'absence de : Mr Samuel OLIVIER pouvoir à Mme Nathalie WILLERVAL, Mme Aurélie WABLE.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET DÉBAT

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit donner lieu au sein du conseil d'administration ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Après exposé du rapport d'orientation budgétaire 2025 et débats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Le Conseil d'Administration

- En prend connaissance,
- Et acte à l'unanimité que le débat des orientations budgétaires 2025 telles que définies dans le rapport joint en annexe s'est bien tenu,

Rose-Marie HALLYNCK

**Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
De Quesnoy-sur-Deûle**

